Honoraires Agence 2025

(TVA au taux en vigueur de 20%)

TRANSACTION

HABITATION : Honoraires à la charge du vendeur (*)

Prix de vente	Honoraires
Parking ou box	Forfait 3500 € TTC
De 40 001 à 100 000 €	10 % TTC du prix de vente
100.001 à 170 000 €	8 % TTC du prix de vente
170 001 à 250 000 €	7 % TTC du prix de vente
250 001 à 350 000 €	6 % TTC du prix de vente
De 350 001 € à 800 000 €	5 % TTC du prix de vente
+ de 800 000 €	4 % TTC du prix de vente

(*) Sauf stipulation contraire prévue au mandat (notamment dans le cas d'un dossier de succession, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur). Une remise commerciale d'un (1) point sur les honoraires affichés du présent barème pourra être accordée sur certains dossiers de vente, notamment pour les personnes clientes en gestion locative.

PROGRAMMES NEUFS : Honoraires à la charge du vendeur (**) : 5 % TTC du prix de vente

(**) Sauf stipulation contraire prévue au mandat (notamment dans le cas d'un dossier de succession)

LOCATION

LOCAUX HABITATION NUS OU MEUBLÉS

1. Résidence principale du locataire (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5, modifiée par la loi n°94-624 du 21 juillet 1994 J.O du 24/07/94)

	Honoraires Bailleur TTC	Honoraires Locataire TTC[3]
Entremise et négociation	**< 40 m²** : 1 mois de loyer hors charges incluant les 15 €/m² **> 40 m² :** détail ci-dessous	Détail ci-dessous
Visites, constitution de dossier, rédaction bail		
- Zone « très tendue [1] »	12 €/m² (surface habitable)	12 €/m² (surface habitable)
- Zone « tendue [2] »	10 €/m² (surface habitable)	10 €/m² (surface habitable)
- Reste du territoire	8 €/m² (surface habitable)	8 €/m² (surface habitable)
État des lieux, quelle que soit la zone concernée	3 €/m² (surface habitable)	3 €/m² (surface habitable)

[1] Paris et sa petite couronne

[2] Ajaccio, Annecy, Arles, Bastia, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Draguignan, Fréjus, Genève-Annemasse, Grenoble, La Rochelle, La Teste-de-Buch, Arcachon, Lille, Lyon, Marseille, Aix-en-Provence, Meaux, Menton, Monaco, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Saint-Nazaire, Sète, Strasbourg, Thonon-les-Bains, Toulon, Toulouse.

[3] Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

2. Résidence secondaire du locataire ou location touristique (hors champ d'application loi Alur)

	Honoraires Bailleur TTC	Honoraires Locataire TTC
Entremise, négociation, visites, constitution de dossiers, rédaction du bail, état des lieux d'entrée	1 mois de loyer hors charges	1 mois de loyer hors charges

AUTRES BAUX

Emplacement Parking et Box : 25% HT, 30% TTC du loyer annuel TTC à partager entre le bailleur et le preneur, selon les conditions fixées au mandat

Baux professionnels et commerciaux :

	Honoraires
Bail commercial, professionnel, mixte, local à usage privé	**10% HT (12% TTC)** du montant total des loyers HT nets de charges de la 1ère période triennale (avec un minimum de 2000 € HT, 2400 € TTC), à partager selon les conditions fixées au mandat.
Bail dérogatoire, de courte durée	**20% HT (24% TTC)** du loyer HT annuel net de charges (avec un minimum de 2000 € HT, 2400 € TTC), à partager selon les conditions fixées au mandat.

GESTION

	HT	TTC
Habitation meublée ou non meublée sur les loyers et charges encaissés	5%	6%
Locaux commerciaux et professionnels sur les loyers et charges encaissés	5%	6%

HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

	HT	TTC
Frais de dossier et suivi des travaux de réfection-rénovation, pour un montant supérieur à 2000 € TTC	200 €	240 €
Frais de gestion d'un sinistre d'assurance	200 €	240 €
Frais de déplacement pour les expertises, sinistres (assurances, géomètres, architectes, syndic, etc.) et suivi travaux (hors déplacement ponctuel).	100 €	120 €
Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers pour le bien géré	250 €	300 €
Honoraires de constitution d'un dossier de contentieux	250 €	300 €
Déclaration trimestrielle de TVA pour le bien géré (uniquement pour sociétés)	100 €	120 €
Représentation aux assemblées de copropriété	125 €	150 €/heure
Règlement des charges auprès du syndic de copropriété (sur demande)	0,83%	1% (sur loyers quittancés)

Garantie Loyers Impayés et Détériorations Immobilières incluses (GLI et DI)

	HT	TTC
GLI et DI incluant une protection juridique (sur les loyers et charges encaissés)	1.5834%	1.90%